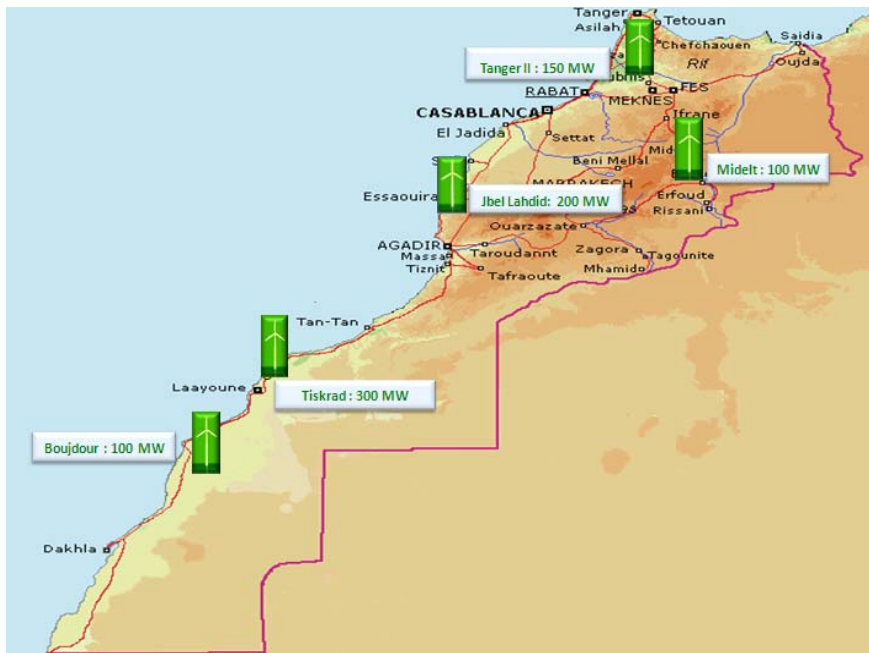


DOSSIER DE PREQUALIFICATION N° SP 40311

**POUR LE DEVELOPPEMENT DU PROJET EOLIEN
DE PUISSANCE INSTALLEE DE 850 MW EN PRODUCTION
PRIVEE D'ELECTRICITE**



Emis en : 18juin 2012
Additif N°4 : Au Dossier de pré-qualification n° SP 40311
Pays : Maroc

Objet de l'Additif n°4

Le présent Additif n°4a pour objet d'apporter des modifications au niveau des Articles suivants :

- Section II : Données particulières de la pré-qualification « C. Préparation des dossiers de candidature » : IC 11.1 (d)
- Section II : Données particulières de la pré-qualification « D. Dépôt des dossiers de candidature » : IC 17.1

Section II : Données particulières de la pré-qualification « C. Préparation des dossiers de candidature » :

La clause IC 11.1 (d) est modifiée comme suit :

IC11.1 (d)	<p>La première formulation :</p> <p><i>« Le Candidat devra joindre à son dossier de candidature les autres documents suivants :</i></p> <ul style="list-style-type: none">o <i>Une note détaillant la démarche du Candidat pour la mise en place d'une Intégration industrielle visant à la fabrication et à la production totale ou partielle de certaines composantes d'éolienne au Maroc, à l'occasion du développement du Projet Eolien de 850 MW. <u>L'ONE se réserve le droit d'écarter toute candidature n'ayant pas remis cette note.</u></i>o <i>Les certificats attestant que la conception et la fabrication de la gamme des turbines éoliennes respectent les normes de l'industrie éolienne reconnues à l'échelle internationale »</i> <p>est remplacée par le texte ci-après :</p> <p><i>« Le Candidat devra joindre à son dossier de candidature les autres documents suivants :</i></p> <ul style="list-style-type: none">o <i>Une note détaillant la démarche du Candidat pour la mise en place d'une Intégration industrielle visant à la fabrication et à la production totale ou partielle de certaines composantes d'éolienne au Maroc, à l'occasion du développement du Projet Eolien de 850 MW.</i>o <i>Les certificats attestant que la conception et la fabrication de la gamme des turbines éoliennes respectent les normes de l'industrie éolienne reconnues à l'échelle internationale »</i>
-------------------	---

Section II : Données particulières de la pré-qualification « D. Dépôt des dossiers de candidature » IC 17.1 :

La date et heure limites de dépôt des candidatures sont les suivantes :

Date : **25 juin 2012**

Heure : **10h00 am heure Casablanca**

Dispositions Générales

Les dispositions du présent Additif n°4 annulent et remplacent celles correspondantes du Dossier de préqualification n° SP 40311, modifié par les Additifs n° 1, n° 2 et n°3. Les autres Articles et dispositions du Dossier de préqualification non modifiés par le présent Additif n°4 restent applicables.

Le présent Additif n°4 doit être paraphé et signé et joint à la candidature, au même titre que le Dossier de pré-qualification, l'Additif n°1, l'Additif n°2 et l'Additif n°3.

Les listes de réponses aux demandes de clarifications relatives au Dossier de préqualification N° SP 40 311 (Liste n°1, n°2, n°3 et n°4bis et 5) font partie intégrante dudit Dossier de préqualification, et doivent être paraphées, signées et jointes à la candidature, au même titre que le Dossier de pré-qualification, l'Additif n°1, l'Additif n°2, l'Additif n°3 et Additif n°4.